

La lettre du service public de la performance énergétique est un outil pour vous informer et vous accompagner dans vos démarches de rénovation énergétique. Elle est trimestrielle, elle vous donne, les clés, les bons plans et les choses à savoir en matière d'énergie.

## QU'EST-CE QUE LE CEP - CONSEILLER EN ÉNERGIE PARTAGÉ

- un service gratuit
- un technicien spécialisé en énergie, neutre et objectif
- un soutien pour tous vos projets liés à l'énergie
- un lien entre les communes et les professionnels

Le CEP est un service spécifique aux communes de 10 000 habitants et moins qui consiste à mettre à disposition les compétences en énergie d'un technicien spécialisé. Proposé par l'ADEME et la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, le dispositif permet aux communes, sans ressources internes suffisantes, de mettre en place une politique énergétique maîtrisée, d'agir concrètement sur leur patrimoine et de réaliser des économies.

*Collectivités !  
Agissons ensemble pour maîtriser  
vos consommations d'énergie*



## RÉNOVER - ÉCONOMISER

Avec la baisse des dotations, la recherche de financements alternatifs est de plus en plus nécessaire.

### Focus sur les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)

Le **dispositif CEE** (Certificats d'Économie d'Énergie) a été mis en place par la **loi POPE** (Programme fixant les Orientations de la Politique Énergétique) du 13 juillet 2005 pour encourager les économies d'énergie.

Les CEE sont attribués aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités qui réalisent des travaux d'économie d'énergie.

Ils sont "rachetés" par les fournisseurs d'énergie (appelés "les obligés") sous forme d'offres de service ou de primes (souvent appelées éco-primes ou prime éco-énergie).

## EN PRATIQUE

- La commune de Cenon-sur-Vienne a lancé des travaux d'économie d'énergie dans son gymnase avec la rénovation de la chaufferie.

- chaudière à condensation
- circulateurs basse consommation
- régulation performante et évolutive
- porte coupe-feu réglementaire

<b>Montant des travaux</b>	<b>53 995 € TTC</b>
<b>Économies financières</b>	<b>2190 €/an</b>
<b>CCE financement</b>	<b>3110 € soit 6% du montant des travaux</b>



## L'AGGLO VOUS ACCOMPAGNE, LES ACTIONS DU CEP

- Le CPE vous rencontre régulièrement, vous présente et vous explique sa mission. Il vous aide et vous soutient.

Projets en cours :

- 6 accompagnements dans les projets (études, choix de prestataires, travaux, appels à projet régionaux)
- 2 états des lieux énergétiques initiaux
- 1 suivi de projet énergétique
- 1 suivi GEPWEB360 (outil de pilotage numérique pour la performance énergétique)

### À NOTER !

LE SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE, C'EST AUSSI DES SERVICES POUR LES PARTICULIERS.

ACT'e, le guichet unique de la rénovation énergétique soutenu par la Région et l'ADEME propose un service gratuit.

Une équipe de l'Agglo est à disposition pour rénover son logement, réduire ses dépenses d'énergie, s'informer sur les aides financières ou seulement être accompagné pour voir l'ensemble des options techniques.

30 rue Saint-Jacques  
05 49 93 00 05  
[renovonsvotrehabitat@capc-chatellerault.fr](mailto:renovonsvotrehabitat@capc-chatellerault.fr)

**RÉNOVONS  
ENSEMBLE  
VOTRE  
HABITAT**



### CONTACT

CONSEILLER EN ENERGIE PARTAGÉ  
Romain Levray 05 49 23 64 93  
[romain.levray@capc-chatellerault.fr](mailto:romain.levray@capc-chatellerault.fr)

